



Fiche d'inscription ADULTES
Engagement pour l'année 2023-2024

L'Atelier des collines

Cours de Dessin et Peinture

NOM et PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

Mail : *(en minuscules)*

Téléphone 1 : **Téléphone 2 :**

1 / Adhésion annuelle obligatoire *(Rayez la mention inutile)*

INDIVIDUELLE : **20 €** FAMILIALE *(même foyer)* : **28 €**

2 / Cours avec engagement à l'année pour 28 séances de 2 heures *(hors congés scolaires)*

Les cours manqués ponctuellement peuvent être rattrapés sur une autre session, après entente avec la professeure *(dans la limite des places disponibles)*.

3 / Mode de règlement *(Rayez les mentions inutiles)*

1 chèque	de 392,00 €	encaissement en octobre, le 15 du mois
3 chèques	de 130,67 €	encaissement en janvier et mars, le 15 du mois
5 chèques	de 78,40 €	encaissement en octobre, novembre, janvier, mars et mai, le 15 du mois
8 chèques	de 49,00 €	encaissement d'octobre à mai, le 15 du mois

4 / Cours souhaité *(Rayez la mention inutile)*

MARDI de 10h à 12h **MERCREDI** de 18h à 20h **JEUDI** de 10h à 12h **JEUDI** de 18h à 20h

5 / Je suis informé que

Mon inscription ne sera validée qu'à réception de :

- La fiche d'inscription dûment renseignée,
- Le paiement de l'adhésion,
- Le règlement des cours, selon la formule choisie, au moyen de chèques établis :
 - à l'ordre de "L'Atelier des Collines",
 - adressés à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau
- Le règlement intérieur daté et signé :
 - adressé à l'Atelier des Collines – 33 rue des Cèdres – La Brouterie – 16600 Mornac,
 - ou remis en main propre à un membre du bureau.

Pour une gestion optimale des inscriptions, nous vous remercions de procéder à la transmission de ces documents en une seule remise ou envoi.

6 / Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'Atelier des Collines

Téléchargeable sur le site <https://www.associationpicturale.fr/infos-1/>

7 / Information

- Des **sorties**, aux abords de la salle de cours, peuvent être organisés par la professeure pour un travail ponctuel à l'extérieur, si le temps le permet (jardin devant médiathèque ...).
- Des **photos** ou **vidéos** des élèves en activité à l'Atelier, ou de leurs travaux, peuvent être prises au cours de l'année pour illustrer le journal municipal ou pour alimenter notre site internet.

Je soussigné(e),

autorise n'autorise pas la prise en photo ou en vidéo aux conditions mentionnées dans le règlement intérieur

Fait à

Signature

Le